

## VERIFICATION DES TITRES D'ÉLIGIBILITÉ

### Rapport du Bureau du Grand Conseil

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 23 janvier 2020 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection de deux nouveaux députés en remplacement de collègues démissionnaires.

Conformément à l'article 66, al.1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon les extraits des procès-verbaux des Bureaux électoraux des arrondissements de Lavaux-Oron et de Nyon, sont déclarés élus au Grand Conseil :

M. Pierre FONJALLAZ, né le 28 mars 1965, originaire de Bourg-en-Lavaux et Lutry (VD), vigneron de profession, domicilié Route de Vevey 57, 1096 Cully, qui remplace au sein du groupe des Verts M. Christian van Singer, démissionnaire ;

M. Sacha SOLDINI, né le 31 juillet 1979, originaire de Balerna (TI), homme au foyer de profession, domicilié Route des Tattes d'Oie 1, 1260 Nyon, qui remplace au sein du groupe UDC M. Yves Ravenel, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, al. 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mmes et MM. Sonya Butera, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Séverine Evéquo, Martine Meldem, Stéphane Montangero et Stéphane Rezso, membres, ainsi que de la soussignée, a constaté la parfaite légalité de ces élections et vous propose de les accepter telle que présentées.

Lausanne, le 23 janvier 2020

*La rapporteuse :*  
*(Signé) Laurence Cretegny*  
*Deuxième Vice-Présidente*